

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Décembre 2025



**DU MINERVOIS  
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	33

L'an deux mille vingt-cinq, 11 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 Décembre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des loisirs à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARS AUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Avant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU

Étaient absents : Robert AZAIS ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Michel LIGNON ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jean-Marc SALEINE ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2025.12.11/184

Objet : Contrat transitoire – Cinéma STAR – Avenant 1

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

**VU** la délibération 2018.12.12/106 définissant le cinéma Star d'intérêt communautaire au titre de la compétence précitée ;

**VU** la délibération n° 2024.12.12/189 concernant le contrat transitoire pour l'exploitation du cinéma intercommunal STAR à la CINE2MA SAS ;

**CONSIDERANT** que le contrat transitoire a été signé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Février 2025 ;

**CONSIDERANT** la forte baisse de fréquentation des cinémas au niveau national ;

**CONSIDERANT** le bilan défavorable présenté par la SAS CINE2MA sur les 9 premiers mois d'activité ;

**CONSIDERANT** qu'après échange avec la SAS CINE2MA il est proposé :

- de prolonger le contrat initial pour une durée de 6 mois
- de verser un premier versement partiel de 10 000€ de la subvention de déficit, le solde devant être versé à la fin de la première année d'exploitation ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (33 POUR)

- **Valide** l'avenant 1 au contrat pour la gestion du cinéma intercommunal avec la société CINE2MA SAS ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
Catherine SONZOGNI

**Le Président**  
Patrick CABROL

